

REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

La vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes **est reportée** au **lundi 28 septembre 2020, à 10 h**, à la salle du conseil de la MRC sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères.

Les sommes sont donc toujours dues et les intérêts continueront de courir.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle appliquée en raison des directives émises par le gouvernement du Québec (Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 avril 2020). L'objectif de cette modalité est de permettre la continuité des procédures, sans compromettre la santé des employé(e)s et des citoyen(ne)s.

Toute question peut être transmise à la MRC
à l'adresse infomrc@margueritedyouville.ca.

Donné à Verchères, le 14 avril 2020

Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier